



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10**

**Numéro de la demande :** 2008-0821  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Mélange en cuve)  
**Produit :** Fongicide Dynasty 100FS  
**Numéro d'homologation :** 28394  
**Matière active (m.a.):** Azoxystrobine (AZY)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1843998

### **Contexte**

Le fongicide DYNASTY 100FS (Dynasty 100FS Fungicide) a été homologué pour la première fois le 26 juin 2006. Ce produit est un traitement fongicide des semences à large spectre qui est homologué pour la répression des maladies transmises par les graines et le sol qui affectent le maïs, les haricots secs, le canola, le soja et le tournesol. Pour des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande vise à modifier l'étiquette de produit du fongicide DYNASTY 100FS afin d'y ajouter deux nouveaux constituants de mélange en cuve, le fongicide Apron Maxx RFC pour le traitement des semences (Apron Maxx RFC Seed Treatment Fungicide) et l'insecticide Cruiser Maxx pour le traitement des semences (Cruiser Maxx Seed Treatment Insecticide), pour la suppression des maladies et des insectes chez les haricots secs.

### **Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus requises, car le profil d'emploi des constituants du mélange en cuve, notamment les cultures hôtes, les doses d'application et le calendrier des traitements, demeure le même.

## Évaluation de la valeur

Le fongicide Dynasty 100FS et le fongicide Apron Maxx RTA pour le traitement des semences (homologation numéro 27577) sont actuellement homologués comme constituants d'un mélange en cuve destiné à lutter contre les maladies chez le soja. Il est proposé d'ajouter le nouveau fongicide homologué Apron Maxx RFC pour le traitement des semences (homologation numéro 28817) comme solution de rechange à la préparation Apron Maxx RTA pour la suppression des maladies chez le haricot sec. Le profil d'emploi du fongicide Apron Maxx RFC pour le traitement des semences est identique à celui du fongicide Apron Maxx RTA, et les doses d'application des matières actives métalaxyl-M et fludioxonil (3,75 et 2,5 g m.a./ 100 kg de semences, respectivement) proposées dans leur mode d'emploi sont les mêmes pour les haricots secs. De plus, des données sur l'efficacité ont été soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) à l'appui des options de constituants de mélange en cuve proposées pour le fongicide Dynasty 100FS afin que l'utilisation homologuée de ce produit soit étendue au soja (consulter la demande d'homologation 2007-4358). Le demandeur a fourni trois essais pour montrer l'efficacité du mélange en cuve composé du fongicide Dynasty 100F et de l'insecticide Cruiser Maxx pour la suppression du *Rhizoctonia* dans le soja. Aucune donnée sur la suppression des insectes n'a été présentée. Toutefois, le mélange en cuve ne devrait pas réduire l'efficacité de l'insecticide, puisque le mélange en cuve proposé avec cet insecticide est déjà homologué pour le maïs. La compatibilité physique du mélange en cuve proposé avec le soja et l'absence de phytotoxicité sur le soja ont été mises en évidence. Les données relatives au soja peuvent être extrapolées aux haricots secs compte tenu des similitudes dans la morphologie des graines et des interactions cultures-organismes nuisibles semblables. Par conséquent, le mélange en cuve proposé associant au fongicide Dynasty 100FS le fongicide Apron Maxx RFC pour le traitement des semences et l'insecticide Cruiser Maxx pour le traitement des semences est appuyé.

## Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation du fongicide DYNASTY 100FS afin d'y inclure deux nouveaux constituants de mélange en cuve, le fongicide Apron Maxx RFC et l'insecticide Cruiser Maxx pour le traitement des semences, pour la suppression des maladies et des insectes chez les haricots secs.

## Références

### No de document

### de l'ARLA    Référence

1558527    2008, N/A, COVER LETTER, DACO: 0.8,10.2.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.